



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Équipements et infrastructures navals à Saint-Pierre-et-Miquelon

Question au Gouvernement n° 1283

Texte de la question

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES NAVALS À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Mme la présidente . La parole est à M. Stéphane Lenormand.

M. Stéphane Lenormand . Je ne reviendrai pas sur le contexte international, agité par les soubresauts de la diplomatie américaine à la mode Donald, mais me concentrerai sur ses velléités d'expansion au Groenland et son agressivité à l'égard du Canada.

Je veux vous rappeler l'importance d'intégrer l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la stratégie arctique de la France à l'horizon 2030, ce qui m'amène à deux alertes.

La première porte sur le patrouilleur *Fulmar*, seul navire de la marine nationale affecté à Saint-Pierre-et-Miquelon – un vieux chalutier des années 1990 –, dont le remplacement, prévu en 2027, a été reporté à 2030. Dans le contexte actuel et compte tenu de l'utilité d'un tel navire, qu'en est-il de son renouvellement ?

Pour assumer et assurer la souveraineté de la France dans la région, il faut disposer d'une infrastructure portuaire digne de ce nom. Or, aujourd'hui, le port de Saint-Pierre-et-Miquelon – un port d'État – est en déliquescence avancée ; c'est l'objet de ma deuxième alerte. Depuis trois ans, j'appelle les gouvernements successifs à agir rapidement pour rénover notamment le quai du commerce, dont une partie est fermée et l'autre sert de seul point d'approvisionnement de l'archipel – un approvisionnement qui ne tient donc qu'à un seul cheveu.

Si les rapports sont accablants, alarmants et appellent une intervention rapide pour éviter l'effondrement du quai, c'est le résultat de quarante ans de sous-investissement.

Je compte donc sur votre soutien à ce dossier, dont dépendent la souveraineté alimentaire de Saint-Pierre-et-Miquelon et la souveraineté de la France dans la région. Il y a urgence, d'autant qu'en prenant une décision en 2026, on ne pourra faire commencer le chantier qu'en 2028.

Qu'un territoire comme le mien, avec son histoire et son positionnement stratégique, voie des linéaires de quai fermés, c'est terrible ! Surtout quand on entend les discours, tenus à Paris, sur la grandeur et la présence dans le monde qu'offrent ses territoires d'outre-mer à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Alice Rufo, *ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants* . Vous avez parfaitement raison, nos outre-mer se situent dans des zones très stratégiques et sont donc confrontés à des menaces spécifiques dont il faut tenir compte. C'est évidemment le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, situé aux

portes de l'Arctique, région qui s'est trouvée au cœur de l'actualité géopolitique récente.

Vous avez également raison de souligner le sous-investissement important en matière de défense dont souffrent depuis des années les outre-mer. La loi de programmation militaire 2024-2030 vise à remédier à cette situation, avec 13 milliards d'euros et une action dédiée permettant de financer le durcissement des équipements et la modernisation des infrastructures afin de renforcer la souveraineté et la sécurité de ces territoires, dont fait évidemment partie Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour ce qui concerne le *Fulmar*, son retrait du service actif, initialement prévu en 2027, a été reporté à 2030, car nous n'étions pas prêts. La sécurité est néanmoins assurée par d'autres moyens, notamment grâce à la frégate multimissions Bretagne – laquelle était d'ailleurs en escale à Saint-Pierre-et-Miquelon le week-end dernier, si je ne m'abuse.

Pour ce qui concerne le port, une partie des crédits infrastructures de la LPM étant spécifiquement dédiée aux outre-mer – nous y sommes très attachés –, les travaux de réhabilitation sont en cours et vont s'accélérer, afin notamment d'accueillir le successeur du *Fulmar* d'ici à 2030. Cet effort s'inscrit dans le cadre du contrat de convergence et du schéma d'investissement, lequel va de pair avec la discussion sur le statut du port que nous menons avec le ministère des outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Lenormand](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1283

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants (MD)

Ministère attributaire : Armées et anciens combattants (MD)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 février 2026